



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/03/2023

DELIBERATION
n° CA 2023 - 38

relative à l'approbation du bilan d'utilisation des crédits CVEC

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D841-9,

Vu le décret n° 2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole en approbation de ses statuts,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le conseil d'administration approuve le bilan d'utilisation des crédits CVEC encaissés au titre de l'année budgétaire 2022, dans le document annexé à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

ANNEXE

Ce bilan porte sur les points suivants :

- Recette perçue au titre de la CVEC pour l'année budgétaire 2022
- Exécution des dépenses par thématiques

Montant de la recette encaissée en 2022 au titre de la CVEC :

Année universitaire	Effectif	Montant/étudiant	Montant total
2021/2022	20 764	63.69..€	1 322 624.39 €

Une avance a été encaissée en octobre 2021 pour un montant de 343 812 € calculée sur la base des effectifs communiqués en octobre 2021.

Le versement final de 978 812.39 € a été encaissé en juillet 2022 après communication des effectifs définitifs.

Le montant encaissé au titre de l'année budgétaire 2022 s'élève donc à **978 812,39 €**.

Consommations d'autorisation d'engagement (AE) 2022 par thématiques :

L'exécution des dépenses est basée sur la consommation des AE des différents services ou départements attributaires des crédits CVEC : département des activités physiques et sportives, espace culturel, bureau de la vie étudiante/FSDIE et cellule handicap, médecine préventive, IUT Rodez et vie du campus.

2022	AE
DAPS	149 321 €
Espace culture	73 839 €
FSDIE/Handicap	378 057 €
Médecine Préventive	237 523 €
IUT Rodez	12 315 €
Vie du campus	557 286 €
TOTAL	1 408 341 €

Répartition des dépenses significatives par thématiques :

- **Favoriser l'accompagnement social des étudiants et participer aux projets portés par les associations d'étudiants :**

378k€ destinés à cette thématique dont :

- **88k€ d'aides sociales** pour 70 étudiants en situation de précarité,
- **71.4k€ d'aides exceptionnelles d'urgence** pour 357 étudiants,
- Une enveloppe de **8k€** pour l'aide alimentaire avec un octroi de 2755 repas,
- **100k€** alloués aux associations d'étudiants dans le cadre de projets,
- **98k€** destinés à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

- **Développer la pratique sportive**

149k€ destinés à cette thématique dont :

- **35k€** alloués à l'association UT Cap,
- **8.7k€** afin d'améliorer l'offre sportive (location de terrains golf, escalade...),
- **21.9k€** concernant l'achat d'équipements et matériels sportifs,
- **51.4k€** pour la prise en charge de sorties journées, w.end (biathlon/ski, randonnées...) et encadrement sportif.

- **Faire vivre l'art et la culture**

73k€ destinés à cette thématique dont :

- **24k€** concernant la pratique d'ateliers artistiques (photographie, chorale, musique...),
- **2.2k€** pour la prise en charge financière de billets destinés aux étudiants,
- **18k€** pour la programmation artistique et culturelle : exposition peinture, photographie, intervenants artistiques.

- **Prévention des soins et santé**

Les 237k€ correspondent à la subvention versée à l'université de Toulouse pour la mise à disposition sur le campus de personnels soignants (234k€) et d'actions de prévention (3k€).